



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 1071

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, sur la réglementation en vigueur qui semble interdire que, dans le cadre d'une cantine ou d'un restaurant de type social, les repas puissent être servis, dans une même salle, aux personnes âgées et à des enfants d'âge scolaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser cette réglementation et s'il ne juge pas nécessaire de la modifier.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1071

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2259